

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 février 2025

Membres en exercice : 15	
Présents	9
Votants	10
Procuration	1
Abstention	0
Exprimés	10
Pour	10
Contre	0

Le mardi 04 février 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'ALTILLAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ALTILLAC, sous la présidence de Denis PINSAC, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 janvier 2025

Date d'affichage de la convocation : 29 janvier 2025

Présents : Denis PINSAC, Michèle LAQUIEZE, André ALRIVIE, Philippe MAZEYRIE, Eliane NISSOU, Alain LEGROS, Sébastien SOULIE, Karine MARROUFIN, Nathalie LESTRADE

Représenté(s) : Patrick NOAILHAC représenté par Philippe MAZEYRIE

Secrétaire de séance : Philippe MAZEYRIE

07.2025

Objet : Natura 2000, modification du périmètre du site « Vallée de la Cère et Tributaires ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le site « Vallée de la Cère et tributaires » désigné comme site Natura 200 par arrêté ministériel du 27 mai 2009 en application de la directive européenne « Habitats, Faune, Flore » pour une superficie de 3 025.27 hectares (projection RGF Lambert 93),

Vu la décision du Comité de pilotage en date du 11 décembre 2023 qui a décidé de retenir un périmètre total du site étendu à 3 406.09 hectares (en projection Lambert 93), soit un ajout de 380,82 hectares,

Vu que les articles L414-1 et R414-3 du code de l'environnement prévoit une consultation pour avis du projet aux communes, Conseil Départemental et aux établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de modification du périmètre su site Natura 2000 « Vallée de la Cère et Tributaire » (n°FR7300900) ainsi que du dossier de consultation, décide, à l'unanimité, d'émettre un avis défavorable à cette proposition.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre les signatures, pour expédition conforme certifié exécutoire
Compte tenu de la publication le 04/02/2025
et de la transmission en Préfecture.

Altillac, le 04 février 2025.
Le Maire, Denis PINSAC.



Date de transmission de l'acte: 06/02/2025
Date de reception de l'AR: 06/02/2025

019-211900709-2025007D2-DE
A G E D I

AFFICHÉ LE :

- 7 FEV. 2025

MAIRIE D'ALTILLAC